



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 16 octobre 2018

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée qui donne procuration à Mme Micheline BELLOUIN .
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - le remplacement d'un des panneaux d'information du Chemin des Marais, vandalisé au printemps dernier, pour 396 € HT;
 - des mesures de champ électromagnétique à la mairie et au foyer rural par la société QUALI-CONSULT pour 600 € HT;
 - la réparation d'une fuite de gaz à l'église de Wez par l'entreprise FORGEL pour 795 € HT;
 - l'enfouissement du réseau de télécommunication, rue du général de Gaulle, qui reste à la charge de la commune pour un montant de 7584,20 € HT. L'enfouissement des autres réseaux ainsi que la rénovation de l'éclairage public étant pris en charge par le SIEM et la CUGRe.

Ordre du jour :

1) Location de terres agricoles :

- **Locations précaires pour l'année 2018 :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'attribuer les locations de terres à titre précaire pour l'année 2018 de la façon suivante :

- **section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse »** contenance : 30a 05ca à SCEA LEFEVE pour un montant de 44,72 €

-**section Z n°381 et Z n°382 lieu-dit « la Merdeuse » pour une** contenance totale de : 36a 61ca à Laurent LAPIE pour un montant de 56,73 €

- **Locations de terres :**

- Vu la demande de Mme BARBIEUX en date du 06 septembre 2018 ;

- Vu les conditions de résiliation du bail acceptées par Mme BARBIEUX en date du 18 septembre 2018 ;

- Vu le legs de M. Thomas DÉSIRÉ JACQUEMINET en date du 25 décembre 1941 ;

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

- Vu l'article L2222-5 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

- Vu les articles L331-2, L343, L411-15 et L415-11 du Code rural et de la pêche maritime ;

- Vu la décision n°330 653 du Conseil d'Etat en date du 21 janvier 2011 ;

- Vu l'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Champagne Ardenne en date du 22 décembre 2015 ;

M. le Maire propose au Conseil municipal :

d'attribuer à M. Mickaël DIDON :

- une parcelle de **03ha 62a 30ca** à prendre dans la parcelle Z113 « Les Courzines » d'une superficie totale de 9h 62a 30ca aux conditions suivantes :

un bail de 9 ans sera établi devant notaire.

Le prix de fermage sera fixé sur les critères agronomiques « champagne améliorée » catégorie B au prix maximum selon l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages pour l'année de culture et en fonction de la durée du bail.

Il sera revalorisé ensuite chaque année suivant l'indice national de fermage.

La taxe à l'hectare, la moitié de la taxe foncière non bâtie (part de la chambre d'agriculture) et la totalité de la taxe foncière non bâtie (part communale et part intercommunale) seront remboursées chaque année à la commune.

d'attribuer à M. David POINSENET :

- une parcelle de 07ha 78a 90ca à prendre dans la parcelle ZB8 « Les Moutons » d'une superficie totale de 25ha 52a 90ca ;

- la parcelle ZB21 « La Noue des Corbeaux » d'une superficie totale de 02ha 65a 10ca ;

- une parcelle de 06ha 75a 10ca à prendre dans la parcelle ZK2 « L'Entrée des Grands Prés » d'une superficie totale 11ha 70a 70ca ;

Soit un total de 17ha 19a 10ca aux conditions suivantes :

un bail de 30 ans sera établi devant notaire.

Le prix de fermage sera fixé sur les critères agronomiques « champagne améliorée » catégorie B au prix maximum selon l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages pour l'année de culture et en fonction de la durée du bail.

Il sera revalorisé ensuite chaque année suivant l'indice national de fermage.

La taxe à l'hectare, la moitié de la taxe foncière non bâtie (part de la chambre d'agriculture) et la totalité de la taxe foncière non bâtie (part communale et part intercommunale) seront remboursées chaque année à la commune.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (M. Frédéric HERVOIS ne prenant pas part au vote) approuve les nouvelles attributions citées ci-dessus et leurs conditions et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les nouveaux baux et toutes pièces relatives à ce dossier.

2) Bois Branscourt 2 / Lot 26 :

La Société Coopérative Immocoop propose à la Commune d'acquérir le lot n°26 du lotissement « Le Bois Branscourt », seconde tranche. Cette parcelle constructible a été réservée dès l'origine de cette tranche par la Commune pour un programme mixte de logements locatifs et d'accession sociale à la propriété, mené soit par Reims habitat soit par Immocoop, et le prix de vente de 130 000 € HT a été calculé pour permettre cette opération.

La parcelle compte 3 919 m² et sa façade nord est séparée de la voie ferrée par un merlon planté inconstructible d'une largeur de 9 m ; à l'ouest, une bande inconstructible d'une largeur identique met à distance les futures constructions des terres agricoles.

Le projet proposé par Immocoop comporte 8 logements au total, dont quatre logements individuels locatifs de plain-pied avec stationnements et jardins privatifs, et quatre maisons individuelles en accession à prix maîtrisé. Les logements locatifs, acquis et gérés par Reims habitat, seront conventionnés à l'APL et financés en PLUS ; on trouvera deux T3 (surface habitable d'environ 65 m²) et deux

T4 (surface habitable d'environ 85 m²) avec 6 places de stationnement. Les quatre maisons en accession seront de type 4 moyen, également de plain-pied, d'une surface habitable d'environ 90 m², sur quatre lots d'une superficie respective de 510, 616, 506 et 518 m² soit des superficies équivalentes aux autres lots de la seconde tranche. Ces maisons avec garage et stationnement sur la parcelle seront réalisées en partenariat avec la Société Maison Vie, qui s'engage sur un prix de vente achevé de 190 000 €, hors options (micro-station en sus). Ces maisons sont particulièrement destinées à de jeunes ménages primo-accédants.

La cession foncière interviendra sur l'exercice 2018. La demande de permis de construire valant division sera déposée début 2019, les constructions locatives bénéficiant d'un agrément de l'Etat et de la Communauté Urbaine du Grand Reims au titre de 2019, pour une mise en œuvre à partir de la fin 2019, et une livraison 15 mois après.

Il est rappelé que la Commune a adhéré en 2017 à la Société Coopérative Immocoop, dans le collège des collectivités, en se portant acquéreur d'une action de son capital social ; à ce titre, la Société Immocoop s'est engagée à toute transparence et loyauté dans les projets qu'elle mène pour la Commune.

La présente cession sera confiée à l'Etude Clovis, notaire de la Commune et d'Immocoop. L'avis du Service des Domaines n'est pas requis, le montant de la vente étant inférieur au seuil fixé par l'arrêté du 5 décembre 2016, publié au JO n°0288 du 11 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer avec la Société Coopérative Immocoop, sise 31 Cours Jean-Baptiste Langlet à Reims, tout compromis, tout acte de vente relatif au lot n°26 du lotissement « Le Bois Branscourt » tranche 2, appartenant à la Commune, pour le prix de 130 000 € HT.
- d'inscrire la recette au budget spécial du lotissement « Le Bois Branscourt » tranche 2, ainsi que toute dépense relative à l'équipement et la viabilisation du lot n°26.

3) Centrale d'achat :

OBJET	
Acquisition manuels scolaires, livres parascolaires, jouets, jeux d'éveil et éducatifs, petits matériels de psychomotricité, petit aménagements de classes, cycles, matériels pédagogiques et d'apprentissage, tests d'évaluation	ATTRIBUTION PREVUE POUR NOVEMBRE OU DECEMBRE 2018
Fourniture de pièces détachées pour les véhicules de plus de 3,5T	
Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, essuyages, brosseries et articles sanitaires, acquisition de matériels et accessoires associés de nettoyage et de réparation	
Acquisition et maintenance de photocopieurs et d'imprimantes connectées - Maintenance et prestations associées et fourniture de consommables	
Location matériel évènementiel, structures gonflables et de jeux de divertissement	
Prestations de réparations mécaniques et de carrosserie pour les véhicules de moins de 3,5T	
Acquisition de papeterie, petit matériel scolaire et fournitures d'activités manuelles	
Acquisition de mobilier scolaire pour salles de classe, salles de restauration scolaire et centre de loisirs	
Contrôles réglementaires sur les véhicules, matériels embarqués et matériels de levage	

La CUGRe (Communauté Urbaine du Grand Reims) a créé une centrale d'achat pour les marchés sui-

OBJET	Date de lancement
Acquisition de cartes accréditatives pour le carburant	2018
Etude analyses sites et sols pollués	2018
Location de terminaux de paiement électroniques	2018
Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances	2018
Acquisition de produits de grande distribution	2018
Fourniture de vélos 2,3,4 roues non motorisés et pièces détachées	2019
Maintenance des ascenseurs, des montes charges, montes personne à mobilité réduite, portes automatiques	2019
Fournitures de consommables pour les véhicules	2019
Fourniture d'accessoires et de pièces détachées pour le parc 2 roues motorisées	2019
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents	2019
Acquisition de pièces détachées pour les VL et les VU	2019
Missions de CT et de coordination SPS	2019
Fourniture de végétaux de pépinière	2019
Transport routier adultes et enfants	2019
Location de poids lourds	2019
Acquisition de véhicules électriques	2019
Acquisition et maintenance de caisses enregistreuses	2019
Achat, location, réparations et maintenances de rangements sécurisés	2019
Maintenance et réparation des matériels et engins de travaux publics, de manutention et d'élévation	2019
Nettoisement voiries communales	2019
Acquisition sacs jetables en plastique	2019

vants :

- Marchés en cours de publicité
- Marchés à venir :

L'adhésion à cette centrale d'achat n'engage aucune obligation mais devrait permettre dans certains cas de réaliser des économies de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- de donner délégation à M. le Maire ou à toute personne habilitée quant à la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

4) Association foncière :

Les 10 membres du bureau de l'Association Foncière de Val de Vesle doivent être renouvelés. Le Conseil municipal doit proposer les noms de 5 personnes alors que les 5 autres seront désignés par la chambre d'agriculture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, en qualité de membres du bureau de l'Association Foncière, propose les noms suivants : MM. Michel REGNARD, Daniel OUDIN, Lionel AUBERT, Jean-Loup MASSART, et Frédéric HERVOIS.

5) Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 12 septembre 2018,
- d'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 septembre 2018.

6) Bons de Noël :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de reconduire les bons de Noël pour les habitants de la commune de plus de 70 ans, aux mêmes conditions qu'en 2017.

7) Prestation de nettoyage pour les bâtiments communaux :

Suite à la demande de la commune de ne pas signer une convention descendante avec la CUGRe pour le nettoyage de la mairie et du foyer et suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de faire appel à une entreprise extérieure pour réaliser le nettoyage des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de désigner l'entreprise et de signer toutes conventions et documents relatifs à l'exécution des prestations de nettoyage des bâtiments communaux.

8) Création de poste :

Le poste de secrétariat occupé aujourd'hui par Mme Pauline ROSIER doit faire l'objet d'une création de poste (28h) auprès du centre de gestion de la Marne. Ce poste sera occupé en CDD dans un premier temps par Mme Pauline ROSIER.

9) Compte rendu de commissions :

Compte rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 02 Octobre 2018 à 20h00

Membres présents: Micheline BELLOUIN, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Claire RAMOS, Antoine RENAUD-MAILLIARD et Dorothee SACY

Membre excusé: Stéphanie BOYER

1. Demande de subvention

Les membres de la Commission prennent connaissance de la demande de subvention émanant de l'AFMTéléthon.

Une réunion des Présidents d'associations étant planifiée mardi 9 Octobre 2018, cette demande est reportée: si la Commune participe au Téléthon il n'y a pas lieu de verser une subvention, mais les fonds récoltés.

2. Cérémonie du 11 Novembre

Les membres de la Commission réfléchissent à une cérémonie plus importante pour célébrer le centenaire de l'Armistice.

Faisant suite à une réflexion de M. le Maire et aux idées déjà engagées, ils s'accordent sur le déroulement suivant:

- ♦ départ de la place à 11 heures, lorsque les cloches de la commune tinteront (rappel des cloches de l'armistice, le 11 novembre 1918) pour le monument aux morts.

Il sera demandé à Monsieur le chef de Corps des Sapeurs Pompiers si les Jeunes Sapeurs Pompiers de la Commune pourront être présents.

- ♦ Monsieur le Maire rendra hommage aux soldats des trois communes morts en 1918.
- ♦ Après la Marseillaise, des lettres de 1918 décrivant les quelques jours qui ont suivi l'armistice seront lues par des enfants.
- ♦ Les personnes présentes seront ensuite invitées à se rendre dans le parc de la mairie, autour de "l'arbre du centenaire" qui sera inauguré et où une chanson des poilus sera diffusée.
- ♦ La cérémonie se terminera par le vin d'honneur au foyer rural avec un diaporama et une exposition de photos.

Il sera demandé au boulanger si des pains spéciaux peuvent être confectionnés à cette occasion.

3. Le Marché rural

Mme Isabelle PERRIN fait le point sur les exposants inscrits, au nombre de 13 ou 14 (avec quelques nouveaux comme un producteur de pommes de terre, un producteur de fruits et quelques artisans) qui pourront s'installer à partir de 7h30. Le matériel sera stocké sous le préau de l'école. Si le temps était à la pluie, elle demande si les exposants pourraient s'installer sous les préaux dans la cour de l'école. Mme Dorothee SACY n'y voit pas d'inconvénient.

4. CMEJ

La commission "Solidarité et Citoyenneté" sera réunie prochainement pour mettre en place la collecte pour la banque alimentaire de la Marne. Il faut dès à présent penser au renouvellement du CMEJ, les jeunes étant engagés pour deux années, jusque décembre 2018.

Les inscriptions pourront se faire par le biais d'une information diffusée dans le Flash info pour le 11 Novembre.

Une réunion avec les nouveaux membres du CMEJ (2019-2020) est d'ores et déjà programmée le 7 Décembre 2018 au foyer rural de Val de Vesle. Les Commissions seront formées à cette occasion.

5. Aménagements

M. Denis MOREAU reprendra contact avec l'entreprise LANTENOIS pour les décorations de Noël et le poteau amovible. Il se charge de la commande des sapins qui seront décorés avec les membres du CMEJ le 14 Décembre.

Mme Micheline BELLOUIN propose qu'une soirée de confection des décorations réunisse l'ensemble des associations un soir au foyer rural.

Les membres présents souhaitent, après la rénovation de la Mairie et du chemin de circulation dans le parc, que des détecteurs de mouvements soient posés tout le long des cheminements afin que des lampes s'allument au fur et à mesure des besoins.

6. Foyer rural

Il a été rénové et les membres de la Commission se réuniront à nouveau mardi 13 Novembre à 20 heures afin d'en établir le règlement qui sera diffusé à tous les Présidents d'associations.

La réunion s'achève à 21h 30.

10) Questions diverses :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, les éléments suivants :

- Afin de permettre aux communes de célébrer le centenaire de l'armistice de la guerre 14-18, la paroisse a avancé les différentes messes au samedi 10 novembre à 18h à Beaumont-sur-Vesle, Sillery et Rilly-la-Montagne.
- Le dossier LPO concernant la création de mares et la plantation de vergers (voir PV du 3 juillet dans le n°24 du Flash Info d'octobre 2018) a été accepté par la région Grand Est. Ce projet devrait voir le jour à l'automne 2019.
- Un courrier de Mme Catherine VAUTRIN sur le calendrier du déploiement de la fibre dans notre commune a été reçu en mairie (voir ci-dessous).



- ◆ M. Serge HIET et Mme Isabelle PERRIN remercient M. Fabrice HUART d'avoir donné de son temps pour creuser bénévolement une mare au marais de Courmelois sous la direction du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

- ◆ M. Serge HIET constate que le marché rural rencontre de plus en plus de succès. Il remercie vivement Mme Isabelle PERRIN pour son implication et la création d'un réseau d'artisans de plus en plus conséquent. Avec Mme Isabelle PERRIN, il tient aussi à remercier M. Antoine RE-NAUD et son père pour leur aide dès 7h30 du matin.
- ◆ M. Jean-Michel SPANAGEL s'occupe des 2 radars pédagogiques qui sont actuellement défectueux (rue de la Libération et rue Simone Veil).
- ◆ M. Dominique MANGIN souhaiterait connaître l'état d'avancement du dossier de réhabilitation de l'assainissement non collectif.
M. le Maire lui répond que cela est en bonne voie et que d'ici la fin de l'année, les habitants de la commune qui sont concernés auront la confirmation des subventions demandées. Il précise aussi que les travaux pourront être réalisés sur 3 ans, de 2019 à 2021.
- ◆ Le prochain Conseil municipal aura lieu le 11 décembre prochain.

La séance est levée à 21h40